

Accord

entre

Aéroport International de Genève (AIG)

et

le Syndicat SSP - Section trafic aérien

et

la Commission consultative du personnel

(ci-après les parties)

Vu la décision prise le 29 juin 2023 par le Conseil d'administration de l'AIG d'adopter une nouvelle politique salariale;

Vu la grève initiée le vendredi 30 juin 2023 à l'AIG par le Syndicat SSP - Section trafic aérien, en lien avec l'adoption de la nouvelle politique salariale;

Les parties au présent accord conviennent de ce qui suit :

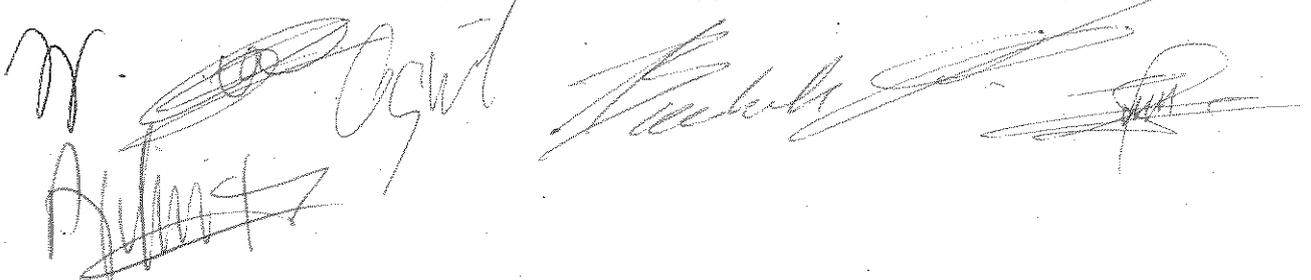
1. Elles disposent d'une année pour s'entendre sur les paramètres et les modalités de mise en œuvre de cette réforme, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
2. Un comité ad hoc paritaire sera constitué à cet effet d'ici au 15 septembre 2023.
3. Un médiateur indépendant et neutre accepté par chacune des parties, rémunéré par l'AIG, accompagnera les travaux.
4. Le SSP a cessé la grève et ne la reconduira pas.

Genève, le 30 juin 2023

Pour Genève Aéroport :



Pour le Syndicat SSP – trafic aérien (sous réserve de l'approbation de ses membres) :



Pour la Commission consultative du personnel :

